

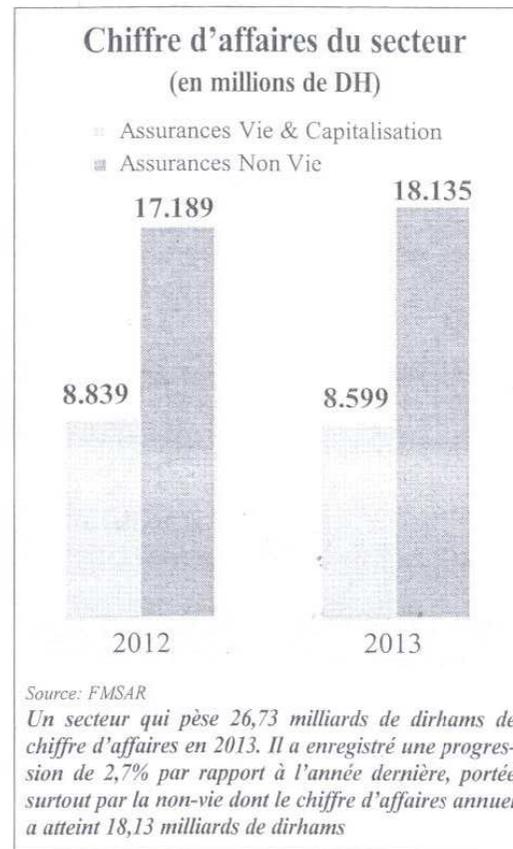
Assurance: Deux nouvelles compagnies arrivent

- La Banque Populaire aura sa société mutuelle d'assurance

- La Mamda et des partenaires étrangers montent une société de réassurance

Ce sera sans doute l'événement de l'année dans les assurances. La Commission Administration Organisation (CAO) vient de donner son feu vert à la création de deux nouveaux opérateurs. Le premier dans la réassurance, le second dans l'assurance.

Dans la réassurance, le nouvel opérateur est porté par la Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances (Mamda), l'américain Partner Ré et le français La Mutuelle Centrale de Réassurance. Mamda Re sera dotée d'un capital de 1 milliard de dirhams dont 50% reviendraient à la Mamda. Partner Ré et la Mutuelle Centrale de Réassurance détiennent respectivement 30 et 20% du capital. Pour l'assurance, l'avis favorable est décroché par la Banque Centrale Populaire qui compte lancer une société mutuelle d'assurance. Taamine Chaabi, c'est son nom, sera dotée d'un fonds d'établissement de 50 millions de dirhams dont 49 millions détenus par la Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances (MCMA). C'est d'ailleurs cette dernière mutuelle qui se chargera de la gestion. Un choix qui permettrait à la banque d'accélérer le démarrage de l'activité de sa mutuelle d'assurance surtout que son allié dispose d'une



expertise dans le domaine. L'intérêt de la BCP pour le secteur des assurances ne date pas d'aujourd'hui. Le nom de la banque avait été évoqué il y a près de 17 ans en tant qu'éventuel repreneur de la CNIA (assureur qui a utilisé pendant des années les réseaux de BCP pour ses produits de bancassurance) ou encore de candidat potentiel au rachat des parts de l'ONA dans AXA. BCP mûrit le projet Taamine Chaabi depuis au moins 15 ans. Dans les premiers scénarios,

le montage devait intégrer une participation de l'Assurance Banque Populaire française.

L'arrivée de nouveaux opérateurs tant dans le domaine de la réassurance que de l'assurance va sans doute densifier la concurrence. Pendant des années, les compagnies s'étaient opposées à l'arrivée de nouveaux opérateurs. Seulement l'argument de la surcapacité devenait indéfendable avec le temps eu égard au taux de pénétration des assurances qui demeure faible au Maroc, à peine de 3% en 2013.

Il faut surveiller particulièrement la réaction de la Société Centrale de Réassurance qui tente de survivre à la disparition de la cession légale qui lui assurait 10% sur les primes d'assurance. D'ailleurs, depuis quelques mois, des conventions ont été établies avec des compagnies d'assurances pour qu'elles placent une partie des sinistres et

primes auprès de la SCR à des conditions avantageuses. De même, la SCR se développe en Afrique. Un marché ciblé aussi par le nouvel opérateur. Selon nos informations, Mamda Re compte couvrir les risques agricoles et viserait en particulier le marché africain où le potentiel est important. Cette entreprise qui prévoit de s'installer à Casa Finance City compte aussi demander le statut CFC.

Pour sa part, l'arrivée de BCP pourrait également changer la donne dans le secteur. S'il monte en puissance dans la bancassurance, le groupe a de sérieux arguments à faire valoir avec plus de 13 milliards de DH de PNB, plus de 34,5 milliards de fonds propres et 210 milliards de DH de dépôt. Sur le plan procédural, il reste bien entendu l'avis du ministre des Finances. En principe, ce ne sera qu'une simple formalité vu que la CAO, l'entité où siègent à la fois les opérateurs et les représentants de la tutelle, a donné son feu vert. □

Khadija MASMOUDI